

Nos positions lors du conseil municipal du 15 décembre 2016 :

- **Point 1** (remplacement d'un élu démissionnaire à la commission « Economie Vie associative et Scolaire ») : suite à la candidature de M. LABREAU du groupe « La Côte Libre », nous demandons une suspension de séance puis décidons de voter pour la candidature de M. LABREAU pour permettre à l'ensemble des groupes municipaux d'être présents au sein de la commission.

- **Point 2** (Création d'un 6<sup>ème</sup> poste d'adjoint) : après avoir demandé quelles seraient les missions liées au nouveau poste d'adjoint et les réponses évasives (communication et nouvelles technologies, cela justifie un poste d'adjoint ?) nous votons contre.

Question sur le comité des fêtes : le nouvel adjoint ne sera pas en charge du comité des fêtes et avec la démission de Mme COUP, qu'advient-il de celui-ci ? « Il deviendra associatif »

Notre analyse : nous nous félicitons que notre demande initiale aboutisse enfin (c'était notre demande depuis sa création) même si nous pensons bien que ce changement de cap est seulement dû à une absence de volontaire au sein de la majorité pour prendre la suite de Mme COUP.

- **Point 3** (Nomination d'un 6<sup>ème</sup> adjoint) : 9 bulletins blancs / 18 pour
- **Point 4** (Fixation des primes et indemnités du maire et des adjoints) : nous aurions souhaité que l'enveloppe globale reste la même avec ce nouveau poste d'adjoint. 8 500€ en plus pour la commune. Nous votons contre.
- **Point 5** (Avenant à la convention Ville/CCAS suite à la réorganisation des services) : Nous rappelons simplement que les familles souhaitent que la facturation soit séparée entre les différents temps péri-scolaire / cantine, car certains postes peuvent donner lieu à crédit d'impôts à condition d'apparaître distinctement dans les factures.
- **Point 6** : ce point a été supprimé de l'ordre du jour
- **Point 7** (Tarifs publics 2017) : voir interventions de M. MASSON + problème des commissions qui se tiennent trop tardivement.

Nous nous indignons contre cette méthode purement comptable de tarification pour les places de cimetière. La rentabilité financière du service public motive toutes les décisions de la majorité actuelle sans jamais avoir une approche humaniste et sans parler d'efficacité. L'argent n'est pas le seul nerf du problème lorsque l'on parle de service public.

- **Point 8** (Régularisation de l'inventaire – Amortissements obligatoires non réalisés) : Nous précisons que ce rattrapage d'amortissement concerne des périodes depuis 1994 (confirmé par M. Le Maire) et donc que les déclarations précédentes de M. Le Maire sur la remise en cause de la gestion de M. LAVERDURE (notamment sur les amortissements) n'étaient pas justifiées. Les majorités précédentes (dont M. GULLON faisait partie) étaient aussi concernées.

- **Point 9** (Accord de principe pour l'acquisition par EPORA au profit de la commune) : RAS

- **Point 10** (Demande de subvention à l'Etat pour les travaux de sécurisation avenue Aristide Briand) : voir intervention de M. MASSON

Mme MAGNE DELABALLE demande des explications sur le projet qu'elle trouve très onéreux, surprenant (de feux en plein milieu d'une avenue sans prise en compte globale du problème d'entrée de ville sur cette avenue). M. Le maire répond que cela concerne la commission travaux et ne donne aucune explication.

- **Point 11** (Demande de subvention à la Région pour la sécurisation par la vidéo-protection des abords du lycée Hector Berlioz) : voir intervention de Mme MAGNEA DELABALLE
- **Point 12** (Versement d'une subvention à ADMR-La Ricandelle): RAS
- **Point 13** (Convention de partenariat entre la Ville et la Société Philharmonique) : RAS
- **Point 14** (Création d'un poste permanent) : Mme MINE demande un état des lieux des postes / leur évolution sur l'année 2016 + demande d'information sur la mise en place du régime indemnitaire des employés.
- **Point 15** (Ouverture des commerces le dimanche en 2017) : RAS